

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Mère-Eglise sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	71	Etaients présents : G. DONGE, D. HAMCHIN, M. LEBLANC, G. FOUCHER, A. SCHELLE, K. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, J.P. LHONNEUR, J. MICLOT, C. SUAREZ, P. THOMINE, C. FREMONT, J. DUPREY, D. CORNIERE, M. JEAN, F. LESACHEY, M. GIOVANONE, C. KERVADEC, V. BLANDIN, R. BROTON, B. JOSSET, J.C. HAIZE, M.C. METTE, H. LHONNEUR, F. BEROT, P. CATHERINE, J.J. LEJUEZ, M.H. PERROTTE, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, A. LANGLOIS, M. HAIZE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, C. MAURER, S. VOISIN, R. DUJARDIN, G. DUVERNOIS, J.P. TRAVERT.
Nombre de membres présents :	50	
Nombre de membres votants :	61	
Date de convocation :	16/06/2017	Absents représentés : Y. POISSON donne procuration à G. FOUCHER, J.M. DARTHENAY donne procuration à J.C. HAIZE, I. BASNEVILLE donne procuration à P. THOMINE, N. LEGASTELOIS donne procuration à A.F. FOSSARD, A. BOUFFARD donne procuration à G. DONGE, O. DESHEULLES donne procuration à V. BLANDIN, D. GIOT donne procuration à R. BROTON, S. DEBEAUPTE donne procuration à L. FAUNY, S. MARAIS donne procuration à C. MAURER, J. QUETIER donne procuration à S. VOISIN, J.P. JACQUET donne procuration à A. LANGLOIS.
Date d'affichage du procès-verbal :		
Date d'affichage de la délibération :		
Date de publication :		Absents excusés : P. LECONTE, O. OSMONT, V. DUBOURG, S. LA DUNE, B. MARIE, V. LETOURNEUR, C. CHANTREUIL, J. LAURENT, B. NOEL, G. GUIOC.
Numéro de délibération :	570-2017-06-29	

Port : Règlement intérieur du port de plaisance

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement intérieur du port de plaisance de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin qui a pour objet :

- de définir les conditions relatives à l'usage des postes d'amarrage situés dans le bassin du port de Carentan et à l'usage des postes de stationnement à terre,
- de définir les conditions d'application de la tarification aux postes d'amarrage ainsi qu'aux prestations annexes du port.

Il est proposé que ce règlement intérieur soit applicable à compter du 15 juillet 2017.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le règlement intérieur du port de plaisance de la CCBDC qui sera applicable à compter du 15 juillet 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité, approuvent le règlement intérieur du Port de plaisance** de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin **qui sera applicable au 15 juillet 2017.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 juin 2017

Le Président
de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin,
Jean-Pierre LHONNEUR

Délibération signée électroniquement